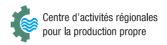
Medropre neum







Generalitat de Catalunya
Gouvernement Catalan
Ministère de l'Environnement
et du Logement

Nº 31

Exemples d'actions de minimisation de déchets et d'émissions

Mesures de prévention de la pollution d'une conserverie de poisson

Entreprise

Étude de cas extrait du Projet GEM : la prévention de la pollution dans l'entreprise : un outil de protection de l'environnement, 1995.

Secteur industriel Industrie alimentaire. Conserves de poisson.

Considérations sur l'environnement

L'entreprise a réalisé un audit environnemental et a identifié des opportunités d'amélioration sur les aspects relatifs à la consommation d'eau et d'énergie et autres possibilités d'optimisation de son procédé de production.

En matière de consommation d'eau, l'entreprise utilise l'eau de son puits, ce qui lui permet de faire des économies (bien que l'eau requière un prétraitement), étant donné que 1 m^3 d'eau de puits coûte $0.96 \in (y \text{ compris pompage et chlorination})$ par rapport aux $5.3 \in de$ l'eau de ville.

Antécédents

La possibilité de faire des économies en eau (centrées sur les lavages) et en énergie et celle de réduire la charge organique des eaux résiduaires a donné lieu à une série d'interventions dans l'entreprise visant à réduire la consommation de matières premières et d'énergie et à prévenir la pollution à la source.

Résumé de l'action

En ce qui concerne les économies en eau et la réduction de la charge organique des eaux résiduaires, l'entreprise a mis en œuvre les mesures suivantes :

- 1. Installation de têtes réductrices pour le lavage des lignes et du plancher.
- 2. Utilisation d'eau adoucie pour le lavage et la récupération des boîtes afin d'éviter les corrosions et le dépôt de calcaire.
- 3. Mise en circuit fermé.
- 4. Amélioration du système de lavage des casiers et des grilles.
- 5. Nettoyage des lignes à sec pour récupérer le guano et minimiser la charge organique dans les égouts..

En ce qui concerne les économies d'énergie, l'entreprise a mis en pratique les mesures suivantes :

- 1. Récupération d'énergie dans les stérilisateurs et réutilisation pour le chauffage de l'eau adoucie.
- 2. Amélioration des rendements des chaudières.
- 3. Calorifugeage de la tuyauterie.
- 4. Récupération des condensats.
- 5. Optimisation de la redevance électrique.
- 6. Amélioration du système d'éclairage.

Bilans

Mesures d'économies et de prévention		Économies en matières premières	Économie (€)	Investissement (€)	Amortissement de l'investissement
Économies en eau et réduction de la charge organique des eaux résiduaires	1	2 218,50 m³/an d'eau de puits	218,43	122,52	7 mois
	2	654,47 m ³ /an eau de puits 91 905 m ³ /an eau douce 450 kg/an savon	142,43	842,30	6 ans
	3	2,860.99 m³/an eau de puits	282,10	988,30	3,5 ans
	4	3,009.41 m³/an 562,5 kg/an soude caustique	606,77	3 941,99	6,5 ans
	5	7,50 t/an guano	191,43	40,84	2,5 mois
Économies d'énergie	1	8,68 t/an fioul	2 215,31	1 740,76	9 mois
	2	18,03 TEP	4 390,20	1 531,46	4 mois
	3	12,01 TEP	2 960,83	5 411,17	1,8 an
	4	9,75 TEP	2 348,24	5 405,95	2,3 ans
	5	0,75 TEP	1 388,53	1 272,59	11 mois
	6	0,45 TEP	377,76	916,26	2,4 ans

Conclusions

Grâce aux mesures adoptées, l'entreprise a fait des économies en eau de l'ordre de $8\,000~\text{m}^3$ par an et a réussi à optimiser son procédé de production, les gains générés étant de l'ordre de $1\,400~\text{€/an}$ pour un investissement global estimé à $6\,000~\text{€}$. En plus, elle a récupéré un déchet valorisable : le guano.

En ce qui concerne l'économie d'énergie, celle-ci a permis d'obtenir des gains équivalents à 9 tonnes de fioul par an et de mettre en œuvre une série de mesures avec un amortissement de l'investissement de moins de 2 ans en moyenne.

NOTE : Ce cas pratique prétend simplement illustrer un exemple de prévention de la pollution et ne doit pas être considéré comme une recommandation générale.

Cas pratique présenté par : Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement 2, rue Oum er Rbia Agdal - Rabat, Maroc Tél. (+212) 37 68 15 00



Centre d'activités régionales pour la production propre

Dr. Roux, 80 08017 Barcelone (Espagne) Tél. (+34) 93 553 87 90 Fax. (+34) 93 553 87 95 Courriel: cleanpro@cprac.org http://www.cprac.org

Fax. (+212) 37 77 37 92